

## Projet d'engagement du Comité français de l'UICN pour la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité 2011- 2020



**Juin 2013**

## SOMMAIRE

1.	Le Comité français de l'UICN : une association dédiée à la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles .....	4
1.1.	Présentation de l'UICN et du Comité français de l'UICN .....	4
1.2.	Les missions de l'UICN France .....	4
1.3.	La gouvernance au sein de l'UICN France.....	5
	<i>L'Assemblée générale</i> .....	5
	<i>Le Conseil d'administration</i> .....	5
	<i>Le Bureau</i> .....	5
	<i>Les Commissions d'experts et Groupes de travail</i> .....	5
	<i>Le Congrès français de la nature</i> .....	6
	<i>L'équipe</i> .....	6
1.4.	Le programme du Comité français 2013-2015.....	6
	<i>Programme thématique : Politiques de la biodiversité</i> .....	7
	<i>Programme thématique : Aires protégées</i> .....	7
	<i>Programme thématique : Espèces</i> .....	8
	<i>Programme thématique : Gestion des écosystèmes</i> .....	8
	<i>Programme thématique : Outre-mer</i> .....	8
	<i>Programme thématique : Education et communication</i> .....	9
	<i>Programme thématique : Coopération internationale</i> .....	9
1.5.	Les 15 objectifs recherchés d'ici 2015 par le Comité français de l'UICN .....	10

2. Le projet d'engagement du Comité français de l'UICN pour la SNB : 13 actions phares.....	10
2.1. La construction du projet d'engagement.....	10
2.2. Présentation des 12 actions phares .....	11
Fiche Action 1 : Effectivité des normes environnementales intéressant la biodiversité.....	13
Fiche Action 2 : Indicateurs de biodiversité pour les collectivités territoriales .....	15
Fiche Action 3 : Le reporting biodiversité des entreprises et ses indicateurs .....	17
Fiche Action 4 : Stratégie biodiversité pour un développement durable de Mayotte .....	19
Fiche Action 5 : Renforcement et durabilité de la gestion des aires protégées....	21
Fiche Action 6 : Protection des écosystèmes par la mise en évidence des services écologiques qu'ils fournissent application à la Région Centre.....	24
Fiche Action 7 : Accompagner le développement des énergies marines renouvelables pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.....	26
Fiche Action 8 : Contribution à l'élaboration de la méthodologie internationale de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN – application aux écosystèmes forestiers métropolitains.....	28
Fiche Action 9 : Développement de la Liste rouge des espèces menacées en France pour les espèces marines et l'outre-mer .....	30
Fiche Action 10 : Renforcement de la détection précoce et de la réaction rapide face aux espèces exotiques envahissantes en outre-mer .....	32
Fiche Action 11 : La Fête de la Nature : un rendez-vous annuel avec la nature..	34
Fiche Action 12 : Soutenir la conservation et le développement local en Afrique, via le renforcement de la société civile.....	36

## **1. Le Comité français de l'UICN : une association dédiée à la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles**

### **1.1. Présentation de l'UICN et du Comité français de l'UICN**

L'UICN est la plus vaste et la plus ancienne organisation internationale de conservation de la nature. Elle a été fondée en octobre 1948 sous le nom de « Union Internationale pour la Protection de la nature » (UIPN) lors d'une conférence internationale organisée à Fontainebleau. L'organisation changea de nom en 1956 pour se nommer « Union Internationale pour la conservation de la nature » avec son acronyme UICN (ou IUCN en anglais).

Elle est une alliance unique de plus de 1 200 organismes membres et 11 000 experts, présents dans plus de 160 pays. C'est la seule organisation environnementale qui dispose du statut d'observateur auprès de l'ONU.

La vision de l'UICN est celle d'un monde juste et équitable qui comprend la valeur de la nature et la préserve. Sa mission est d'influencer, d'encourager et d'aider les sociétés à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et d'assurer que les ressources naturelles soient utilisées d'une manière équitable et durable.

Le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts de l'Union internationale pour la conservation de la nature en France. Il a été créé en 1992 sous la forme d'une association de loi 1901<sup>1</sup> (J.O. du 2 mai 1993) agréée au titre de la protection de l'environnement. Il regroupe aujourd'hui au sein d'un partenariat original 2 ministères, 13 organismes publics, 41 organisations non gouvernementales et plus de 250 experts, réunis en commissions spécialisées et en groupes de travail thématiques. Par cette composition mixte, il est une plate-forme unique de dialogue et d'expertise sur les enjeux de la biodiversité, associant également les collectivités locales et les entreprises.

La France est le 2ème pays qui accueille le plus grand nombre d'organismes membres de l'UICN. Le Comité français est également le 2ème comité national de par l'importance de son programme d'actions, sur les 60 existants dans le monde.

### **1.2. Les missions de l'UICN France**

Le Comité français de l'UICN a pour but de contribuer à la conservation de la biodiversité et à une utilisation durable et équitable des ressources naturelles, conformément à l'objectif défini et poursuivi par l'UICN au niveau mondial. Il s'est fixé deux missions principales : répondre aux enjeux de la biodiversité et valoriser l'expertise française au niveau international.

Pour répondre à ses deux missions, le Comité français de l'UICN dresse des états des lieux, formule des recommandations concrètes et gère des projets pour faire évoluer les politiques, les connaissances et la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation de la biodiversité.

---

<sup>1</sup> <http://www.uicn.fr/Statuts.html>

### 1.3. *La gouvernance au sein de l'UICN France*

#### **L'Assemblée générale**

L'Assemblée générale réunit tous les membres du Comité français de l'UICN, soit actuellement 2 ministères, 13 organismes publics et 41 ONG<sup>2</sup>. L'adhésion d'un nouvel organisme au Comité français fait suite à l'acceptation de son dossier de candidature au niveau international. L'Assemblée générale est convoquée une fois par an pour l'adoption du rapport moral du Président, l'adoption du rapport financier du Trésorier et traite de l'évolution des questions statutaires (ex : révision des statuts, cotisations des membres...).

#### **Le Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration du Comité français de l'UICN est composé d'un représentant des 56 organismes membres et des présidents des commissions d'experts. Les présidents des groupes de travail sont invités aux réunions du Conseil mais n'ont pas de droit de vote. Le Conseil d'administration adopte le programme et le budget prévisionnels, élit le Président et le Bureau ainsi que les Présidents de commissions, et prend toutes les décisions sur les actions à engager ou les positions à prendre. Il se réunit 3 fois par an.

#### **Le Bureau**

Le Conseil d'administration élit tous les 3 ans un Bureau composé d'un Président, de 4 Vice-Présidents, d'un Secrétaire général, d'un Secrétaire général adjoint et d'un Trésorier. Il est en charge de prendre les décisions nécessaires entre les sessions du Conseil d'administration.

Le Bureau est actuellement composé de :

#### Président :

Christophe Lefebvre, Nausicaa / Réseau Océan mondial

#### Vice-Présidents :

Christophe Aubel, Humanité & Biodiversité

Vincent Graffin, Muséum National d'Histoire Naturelle

Cécile Ostria, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

Eric de Kermel, Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels

#### Secrétaire Général :

Patrice Hirbec, Office National des Forêts

#### Secrétaire Générale Ajointe :

Dominique Py, France Nature Environnement

#### Trésorier :

Bernard Cressens, WWF France

#### **Les Commissions d'experts et Groupes de travail**

Le Comité français de l'UICN regroupe un réseau d'environ 250 experts qui contribuent à la réalisation de son programme d'activités, via 5 commissions et 6 groupes de travail. Le cadre de travail et d'engagement des experts au sein du Comité français de l'UICN ont été fixés dans une Charte de l'expert<sup>3</sup>, qui a été approuvée au 8ème Congrès français de la nature, le 26 mai 2008. Les présidents de chaque commission et chaque groupe sont élus pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois.

---

<sup>2</sup> Liste complète sur <http://www.uicn.fr/-Les-Membres-.html>

<sup>3</sup> Disponible sur [http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Charte\\_expert\\_UICN\\_France.pdf](http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Charte_expert_UICN_France.pdf)

Les 5 Commissions du Comité français de l'UICN sont :

- ✓ Commission de la Sauvegarde des espèces, présidée par Michel Métais
- ✓ Commission des Aires protégées, présidée par François Letourneux
- ✓ Commission du Droit et des politiques environnementales, présidée par Sébastien Mabille
- ✓ Commission de l'Education et de la communication, présidée par Céline Liret
- ✓ Commission de la Gestion des écosystèmes, présidée par Guillemette Rolland

Les 6 Groupes de travail du Comité français de l'UICN sont :

- ✓ Groupe Outre-Mer, présidé par Bernard Cressens
- ✓ Groupe Montagne, présidé par Hélène Denis
- ✓ Groupe Mer et littoral, présidé par Ludovic Frère
- ✓ Groupe Forêts, présidé par Daniel Vallauri
- ✓ Groupe Collectivités locales, présidé par Catherine Ribes
- ✓ Groupe Entreprises et biodiversité, présidé par Thierry Hauchard

### **Le Congrès français de la nature**

Depuis juin 2000, le Comité français de l'UICN organise annuellement le Congrès français de la nature pour débattre des priorités et enjeux de la conservation de la biodiversité en France et dans le monde. Les différentes sessions du congrès ont permis d'adopter 74 résolutions et de préparer les contributions françaises aux congrès mondiaux de l'UICN, la stratégie nationale pour la biodiversité, les élections politiques, le Grenelle de l'Environnement ou encore l'Année internationale de la biodiversité en 2010.

### **L'équipe**

L'équipe du Comité français de l'UICN est chargée de la coordination du programme et de la réalisation des actions en lien étroit avec les commissions et les groupes de travail concernés. Elle est composée d'un Directeur, de 6 Chargés de programme, de 8 Chargés de mission, de 3 Chargés de projet, d'une Responsable administrative et financière et d'une Secrétaire administrative et comptable.

## **1.4. Le programme du Comité français 2013-2015**

Le programme 2013-2015 du Comité français est structuré autour de 7 programmes thématiques consacrés aux politiques de la biodiversité, aux aires protégées, aux espèces, aux écosystèmes, à l'éducation et la communication, à l'outre-mer et à la coopération internationale.

Il s'appuie sur les trois principales forces et contributions de l'UICN :

- amélioration des connaissances sur les enjeux de la biodiversité,
- influence sur les politiques pour accroître la préservation de la biodiversité,
- mobilisation des acteurs pour agir en faveur de la biodiversité.

Il a pour but de promouvoir la vision de l'UICN pour un monde juste qui valorise et conserve la nature et de renforcer sa mission pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable et équitable des ressources naturelles.

Il est une contribution du réseau français de l'UICN au nouveau programme mondial de l'UICN<sup>4</sup> et à ses trois domaines stratégiques : conserver et valoriser la biodiversité, assurer une gouvernance juste

---

<sup>4</sup> Ce nouveau programme mondial a été adopté par le Congrès mondial de la nature de l'UICN, en septembre 2012, consultable sur : [https://cmsdata.iucn.org/downloads/uicn\\_programme\\_2013\\_2016\\_fre.pdf](https://cmsdata.iucn.org/downloads/uicn_programme_2013_2016_fre.pdf)

et équitable des utilisations de la nature, développer des solutions basées sur la nature pour répondre aux défis mondiaux du changement climatique et du développement.

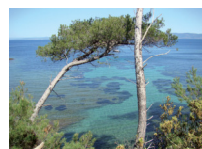
Il s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et du plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique, avec les 20 objectifs d'Aïchi.



### **Programme thématique : Politiques de la biodiversité**

Le Comité français de l'UICN apporte des contributions majeures à la politique gouvernementale. Il s'est notamment investi dans la Stratégie nationale pour la biodiversité, le Grenelle de l'Environnement et la Conférence environnementale. Ses propositions intègrent les enjeux et les engagements européens et internationaux. Il incite également à la mobilisation de tous les acteurs, notamment des collectivités locales et des entreprises. Ainsi, il est engagé dans plusieurs partenariats avec des entreprises françaises pour élaborer et mettre en œuvre conjointement une politique spécifique sur la biodiversité. Le Comité français de l'UICN collabore aussi avec les collectivités territoriales et leurs associations afin d'améliorer leur implication pour la préservation de la biodiversité.

Exemple de projet réalisé : Etude sur les stratégies régionales pour la biodiversité (SRB) existantes ou émergentes en France métropolitaine. : *Quelles stratégies régionales pour la biodiversité en France métropolitaine ?*, UICN France, 2011.<sup>5</sup>



### **Programme thématique : Aires protégées**

Les aires protégées, définies par l'UICN en 6 grandes catégories, sont des outils privilégiés de conservation de la biodiversité. Le Comité français de l'UICN a contribué activement à la politique française sur les aires protégées (loi sur les parcs nationaux, stratégie de création des aires protégées dans les milieux terrestres et marins...). Il soutient en particulier la mise en place d'un réseau national efficacement géré et représentatif de la diversité des milieux terrestres et marins, en métropole et en outre-mer. Il réalise différents travaux sur les aires protégées comme l'assignation des espaces selon les catégories de l'UICN ou l'évaluation et la certification de l'efficacité de leur gestion. Il œuvre aussi pour la valorisation des aires protégées françaises au niveau international : il expertise les sites naturels inscrits ou candidats au Patrimoine mondial de l'UNESCO, il évalue l'application des recommandations sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique et il collabore avec la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN.

Exemple de projet réalisé : Présentation des espaces protégés français : *Les espaces protégés français une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité*, UICN France, 2010<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Téléchargeable sur : [http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Etude\\_SRB\\_UICN\\_France-2.pdf](http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Etude_SRB_UICN_France-2.pdf)

<sup>6</sup> Téléchargeable sur : [http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Espaces\\_proteges.pdf](http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Espaces_proteges.pdf)



## **Programme thématique : Espèces**



La Liste rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial de référence sur le risque d'extinction des espèces végétales et animales de la planète. Pour disposer d'un inventaire national précis, le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle coordonnent la réalisation de la Liste rouge des espèces menacées en France, métropolitaine et outre-mer. Le Comité français mène également depuis 2005 une initiative sur les espèces exotiques envahissantes en outre-mer, permettant de dresser un état des lieux, de proposer des recommandations et de renforcer les actions pour faire face à cette menace. Il fournit enfin une expertise sur les politiques nationales de protection des espèces et suit les grandes conventions internationales traitant des espèces menacées (CITES, CBI...).

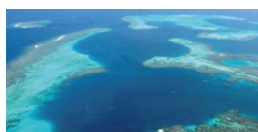
*Exemple de projet réalisé* : Chapitres de la liste rouge des espèces menacées de l'UICN<sup>7</sup>.



## **Programme thématique : Gestion des écosystèmes**

Le Comité français de l'UICN porte une attention prioritaire à la gestion durable des écosystèmes, en particulier la forêt, le littoral, la mer, la montagne et les zones humides. Un programme spécifique d'actions a été mis en place pour renforcer leur conservation, au sein duquel plusieurs groupes de travail développent leurs projets. Des évaluations juridiques ont été réalisées sur les lois Littoral et Montagne à l'occasion de leur 20ème anniversaire, sur la protection de la mer, ou encore sur le tourisme durable dans les milieux montagnards. Le Comité français mène actuellement des travaux sur les services écologiques fournis par les écosystèmes et sur la prise en compte de la biodiversité dans le développement des énergies renouvelables. Il travaille également au développement de la nouvelle Liste rouge des écosystèmes de l'UICN en France.

*Exemple de projet réalisé* : Etude sur les services écologiques fournis par les milieux naturels en France : *Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France - volume 1 : contexte et enjeux*, UICN France, 2012<sup>8</sup>.



## **Programme thématique : Outre-mer**

L'outre-mer est une priorité géographique du Comité français de l'UICN car il abrite une biodiversité exceptionnelle. Son programme spécifique s'articule autour de trois axes : améliorer et diffuser les connaissances ; contribuer aux politiques publiques ; renforcer les actions des acteurs locaux. Pour sa mise en œuvre, il s'appuie sur un groupe de travail spécifique réunissant 100 experts issus de 48 organismes publics ou privés, présents ou très impliqués dans les collectivités d'outre-mer. Le Comité français a notamment publié le premier état des lieux global sur la biodiversité ultramarine (en cours d'actualisation), évalué les financements publics consacrés à la biodiversité dans les collectivités d'outre-mer et produit des recommandations sur la politique minière en Guyane. Il est à l'initiative du programme de l'UICN sur l'outre-mer européen et collabore ainsi avec ses membres néerlandais et britanniques pour mettre en place une politique européenne pour la biodiversité des territoires ultramarins de l'Europe (RUP et PTOM).

<sup>7</sup> Téléchargeable sur : <http://www.uicn.fr/Liste-rouge-France.html>

<sup>8</sup> Téléchargeable sur : [http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Brochure\\_Panorama\\_des\\_services-vol1.pdf](http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Brochure_Panorama_des_services-vol1.pdf)



Exemple de projet réalisé : Analyse des politiques et des dispositifs de financements nationaux et européens pour la biodiversité d'outre-mer : *Financements publics et biodiversité en outre-mer : quelle ambition pour le développement durable ?*<sup>9</sup>



#### **Programme thématique : Education et communication**

Le Comité français de l'UICN vise à promouvoir l'éducation et la sensibilisation à la biodiversité, et à faire évoluer les comportements, les actions et les politiques. Il est co-initiateur avec le magazine Terre Sauvage (Groupe Bayard Presse), de la Fête de la nature, un événement national qui a lieu tous les ans au mois de mai. A cette occasion, des milliers de manifestations sont proposées partout en France par les réseaux de protection de la nature pour sensibiliser le public aux enjeux de la biodiversité. En 2010, à l'occasion de l'année internationale de la biodiversité, le Comité français a lancé avec plusieurs de ses membres associatifs un Appel Citoyen pour la biodiversité et une campagne de sensibilisation participative intitulée « La biodiversité, c'est ma nature ».

Exemple de projet réalisé : Création d'une campagne de sensibilisation des citoyens aux enjeux de la biodiversité : *La biodiversité c'est ma nature, 2010*<sup>10</sup>.



#### **Programme thématique : Coopération internationale**

Le Comité français de l'UICN collabore avec le Fonds Français pour l'Environnement sur le Programme de Petites Initiatives (PPI). Il gère ainsi actuellement un portefeuille d'environ 80 projets dans une trentaine de pays d'Afrique, essentiellement francophones. L'objectif du programme est de soutenir les organisations de la société civile africaine dans la mise en œuvre de projets concrets de protection de la biodiversité ou de lutte contre les changements climatiques. Le Comité français a également réalisé plusieurs missions et études à l'international (Afrique, Méditerranée, Asie du Sud-Est, Amérique latine...) et participé à des projets de terrain (conflits homme-éléphant au Burkina Faso, replantation de mangroves au Sénégal, protection des tortues marines en Afrique Centrale et de l'Ouest...).

Exemple de projet réalisé : Présentation du Programme de Petites Initiatives et de projets financés<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> Téléchargeable sur : [http://www.uicn.fr/IMG/pdf/UICN\\_France\\_-\\_Financements\\_et\\_biodiversite\\_outre\\_mer-2.pdf](http://www.uicn.fr/IMG/pdf/UICN_France_-_Financements_et_biodiversite_outre_mer-2.pdf)

<sup>10</sup> Téléchargeable sur : <http://www.labiodiversitecestmanature.org/>

<sup>11</sup> Téléchargeable sur : [http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Plaqueette\\_UICN-PPI.pdf](http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Plaqueette_UICN-PPI.pdf)

### **1.5. Les 15 objectifs recherchés d'ici 2015 par le Comité français de l'UICN**

Pour l'élaboration de son nouveau programme 2013-2015, le Comité français de l'UICN a conduit une réflexion stratégique qui a permis d'identifier 15 objectifs d'ici 2015 sur lesquels il souhaite enregistrer des progrès :

1. Une politique renforcée de l'Etat sur la biodiversité avec une mise en œuvre efficace de sa stratégie nationale et de ses engagements internationaux
2. Une implication plus forte des collectivités locales sur la biodiversité
3. Des entreprises plus engagées et intégrant davantage la biodiversité dans leurs activités et stratégies
4. Une conservation accrue de la biodiversité dans les collectivités françaises d'outremer, et en particulier à Mayotte
5. Une politique pérenne de l'Europe pour la biodiversité de l'outre-mer européen
6. Un réseau plus important, cohérent, représentatif et efficacement géré d'aires protégées terrestres et marines
7. De nouveaux sites naturels et mixtes inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO
8. Un renforcement de la gestion durable des écosystèmes marins, forestiers, côtiers, d'eau douce et de montagne
9. Une meilleure connaissance des services fournis par les écosystèmes et une meilleure intégration de leur préservation dans les politiques et projets
10. Un développement des énergies renouvelables évitant ou minimisant ses impacts sur la biodiversité
11. Une mise en œuvre de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN aux niveaux international et national
12. Un développement de la Liste rouge des espèces menacées en France pour approfondir les connaissances et orienter les priorités d'actions
13. Une meilleure prévention et une meilleure gestion des espèces exotiques envahissantes en outre-mer
14. Une sensibilisation accrue du public, notamment grâce à un succès croissant de la Fête de la Nature
15. Un renforcement de la société civile en Afrique agissant pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique

Ces 15 objectifs correspondent à des domaines d'actions sur lesquels le Comité français pourra apporter des contributions fortes pour faire évoluer la situation actuelle et apporter des résultats tangibles et nouveaux en faveur de la préservation de la biodiversité.

## **2. Le projet d'engagement du Comité français de l'UICN pour la SNB : 13 actions phares**

### **2.1. La construction du projet d'engagement**

Pour la construction du projet d'engagement, le Conseil d'administration du Comité français de l'UICN a souhaité qu'il soit basé sur la réflexion stratégique menée pour l'établissement de son programme 2013-2015 et des objectifs identifiés pour 2015, ce qui est concordant avec la reconnaissance de l'engagement SNB attribué sur 3 ans. Il a également demandé à ce que des actions phares soient identifiées, mettant en avant les travaux engagés sur des thématiques nouvelles et émergentes, ou permettant d'obtenir des résultats nouveaux sur des thématiques en cours, pour la préservation de la biodiversité en termes d'évolution des politiques, de renforcement des connaissances, et de mobilisation et sensibilisation des acteurs.

La construction du projet d'engagement s'est faite aussi en confrontant les actions sélectionnées aux objectifs de la SNB d'une part et à ceux du plan stratégique de la CDB d'autre part. La sélection des actions a été enfin aussi réalisée pour proposer une diversité d'actions, représentatives des domaines d'activités du Comité français de l'UICN et de sa contribution d'ensemble aux différentes orientations stratégiques et différents objectifs de la SNB.

A l'issue de la consultation des commissions et groupes de travail, 12 actions phares ont ainsi été identifiées. L'ensemble du projet a ensuite été transmis aux membres du Comité français de l'UICN puis validé par le Conseil d'Administration le 10 avril 2013. Le dossier a été ensuite finalisé par l'équipe.

## ***2.2. Présentation des 12 actions phares***

Les 12 actions phares sélectionnées pour le projet d'engagement du Comité français de l'UICN sont les suivantes :

Fiche Action 1 : Effectivité des normes environnementales intéressant la biodiversité

Fiche Action 2 : Indicateurs de biodiversité pour les collectivités territoriales

Fiche Action 3 : Le reporting biodiversité des entreprises et ses indicateurs

Fiche Action 4 : Stratégie biodiversité pour le développement durable de Mayotte

Fiche Action 5 : Renforcement et durabilité de la gestion des aires protégées

Fiche Action 6 : Protection des écosystèmes par la mise en évidence des services écologiques qu'ils fournissent – application à la Région Centre

Fiche Action 7 : Accompagner le développement des énergies marines renouvelables pour une meilleure prise en compte de la biodiversité

Fiche Action 8 : Contribution à l'élaboration de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN – application aux écosystèmes forestiers métropolitains

Fiche Action 9 : Développement de la Liste rouge des espèces menacées en France pour les espèces marines et l'outre-mer

Fiche Action 10 : Renforcement de la détection précoce et de la réaction rapide face aux espèces exotiques envahissantes en outre-mer

Fiche Action 11 : La Fête de la Nature : un rendez-vous annuel avec la nature

Fiche Action 12 : Soutenir la conservation et le développement local en Afrique, via le renforcement de la société civile

La correspondance de ces 12 actions phares au regard des objectifs de la SNB et de la CDB est présentée dans le tableau ci-dessous.

<b>Action phare</b>	<b>Objectifs de la SNB</b>	<b>Objectifs de la CDB</b>
Fiche Action 1 : Effectivité des normes environnementales intéressant la biodiversité	3 / 15 / 20	1 / 4
Fiche Action 2 : Indicateurs de biodiversité pour les collectivités territoriales	3 / 14 / 15	1 / 2 / 19
Fiche Action 3 : Le reporting biodiversité des entreprises et ses indicateurs	3 / 7 / 18	4 / 19
Fiche Action 4 : Stratégie biodiversité pour un développement durable à Mayotte	10	1 / 2 / 4
Fiche Action 5 : Renforcement et durabilité de la gestion des aires protégées	5	11
Fiche Action 6 : Protection des écosystèmes par la mise en évidence des services écologiques qu'ils fournissent – application à la Région Centre	3 / 6 / 7 / 11 / 14 / 15 / 19	1 / 2 / 14 / 19
Fiche Action 7 : Accompagner le développement des énergies marines renouvelables pour une meilleure prise en compte de la biodiversité	11 / 15 / 19	2 / 4
Fiche Action 8 : Contribution à l'élaboration de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN – application aux écosystèmes forestiers métropolitains	6 / 11 / 19	5 / 19
Fiche Action 9 : Développement de la Liste rouge des espèces menacées en France pour les espèces marines et l'outre-mer	4 / 11 / 19	12 / 19
Fiche Action 10 : Renforcement de la détection précoce et de la réaction rapide face aux espèces exotiques envahissantes en outre-mer	4 / 6 / 10 / 11 / 19	9
Fiche Action 11 : La Fête de la Nature : un rendez-vous annuel avec la nature	1 / 2	1
Fiche Action 12 : Soutenir la conservation et le développement local en Afrique, via le renforcement de la société civile	2 / 4 / 5 / 9 / 11 / 12 / 13 / 16 / 19	1 / 5 / 6 / 7 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 / 18

## **OBJECTIF**

Le Comité français de l'UICN apportera une expertise en matière de droit de l'environnement pour influencer sur les politiques publiques vers une meilleure prise en compte de la biodiversité. L'objectif est à la fois de **développer de nouveaux concepts et instruments juridiques et de renforcer l'application du droit de l'environnement existante, en faveur de la conservation de la biodiversité.**

Le Comité français de l'UICN a choisi le projet « **Effectivité des normes environnementales intéressant la biodiversité** » comme une des actions phares de son engagement à la SNB.

## **ACTION PHARE**

### 1. Description et objectif

La finalité du projet est de contribuer à améliorer la sécurité juridique et renforcer l'effectivité des normes environnementales intéressant la biodiversité.

Nous proposons d'atteindre cet objectif en menant plusieurs actions en parallèle :

1. Contributions aux Etats généraux de modernisation du droit de l'environnement
2. Réalisation d'un guide technique, opérationnel sur les principaux délits environnementaux ayant une incidence sur la biodiversité, qui serait ensuite susceptible d'être traduit par une Circulaire de la Garde des Sceaux
3. Communication ciblée auprès des magistrats, de l'école nationale de la magistrature et du réseau des procureurs dans l'objectif de :
  - les sensibiliser aux enjeux de la biodiversité
  - les impliquer dans nos travaux
  - renforcer les relations entre les magistrats et les ONG et gestionnaires d'espaces naturels
4. Réflexions autour d'une création d'un délit général d'atteinte à l'environnement au sein du code pénal dans le cadre de la simplification du droit de l'environnement.

Ces réflexions menées pourraient aussi donner lieu à une contribution adressée à la Ministre de la Justice.

### 2. Correspondance avec les objectifs de la SNB

Cette action contribuera à l'atteinte des objectifs 3, 15 et 20 de la SNB.

### 3. Pilotage

Son pilotage est assuré par le programme « Politiques de la biodiversité » de l'UICN France avec la Commission Droit et Politiques Environnementales.

### 4. Gouvernance de l'action

Ce projet a été élaboré avec les experts de la Commission Droit et Politiques Environnementales. Au nombre de 30, ils regroupent des praticiens du droit, des magistrats, des parlementaires, des spécialistes des politiques publiques. Un groupe de travail au sein de la Commission a été créé spécifiquement pour appuyer la réalisation de ce projet.

### 5. Cible

Les bénéficiaires de ce projet seront les magistrats et plus largement les acteurs du droit traitant de la protection de la nature.

6. Durée de l'action

Cette action débutera en 2013 et s'achèvera en 2015.

7. Etendue géographique

Ce projet concerne à la fois le territoire métropolitain et d'outre-mer.

8. Indicateurs de résultats

- Notes de contributions aux états généraux
- Publication du guide technique
- Actions de sensibilisation menées auprès des magistrats, de l'école nationale de la magistrature et du réseau des procureurs

9. Ressources humaines mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

La coordination de ce projet mobilise la chargée de programme « Politiques de la biodiversité » et le Président de la Commission Droit et Politiques environnementales. Les contributions sur ce projet seront assurées par les experts d'un groupe de travail et en particulier, Laurent Neyret (professeur des Universités) et Jean-Philippe Rivaud (Substitut général du Procureur), pilotes de ce groupe de travail.

10. Ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

Les ressources financières mobilisées pour ce projet sont estimées à 10 000€ par an. La complète mise en œuvre de l'action sera néanmoins conditionnée par l'obtention de financements complémentaires, en particulier pour l'édition des documents.

11. Suivi et évaluation de l'action

Le suivi de ce projet est réalisé en continu sur les 3 ans. Son évaluation sera réalisée après 2015 et portera la sensibilisation des magistrats et l'applicabilité du guide technique.

## **OBJECTIF**

Le Comité français de l'UICN souhaite renforcer l'**implication des collectivités territoriales pour la biodiversité, en favorisant notamment une valorisation et une reconnaissance des actions réalisées par les collectivités au bénéfice de la préservation et de la restauration de la biodiversité**. En effet, de plus en plus de collectivités territoriales en France et dans le monde s'engagent en faveur de la biodiversité et mettent en place des actions concrètes pour limiter son érosion, la restaurer et la valoriser. Ces efforts doivent être renforcés pour répondre aux nouveaux objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (objectifs d'Aichi) et à ceux de la Stratégie nationale pour la Biodiversité 2011-2020.

Le Comité français de l'UICN a choisi le projet « **Indicateurs de biodiversité pour les collectivités territoriales** » comme une des actions phares de son engagement à la SNB.

## **ACTION PHARE**

### 1. Description et objectif

Ce projet vise à identifier un jeu commun et synthétique d'indicateurs de biodiversité adaptés aux échelons territoriaux infranationaux, en premier lieu régional, en se basant essentiellement sur l'Index de Singapour. Grâce à ce jeu de référence, les régions disposeront d'un outil commun d'auto-évaluation, inexistant à ce jour, leur permettant de dresser périodiquement un portrait synthétique de la biodiversité sur leur territoire et d'évaluer leur implication en faveur de sa préservation. Le renseignement de ces indicateurs communs permettra à toutes les régions françaises de se positionner dans le contexte national et international et de rendre compte de leur implication, notamment en identifiant les réponses qu'elles apportent aux objectifs d'Aïchi et de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

### 2. Correspondance avec les objectifs de la SNB

Cette action contribuera à l'atteinte des objectifs 3, 14 et 15 de la SNB.

### 3. Pilotage

Son pilotage est assuré par le programme « Politiques de la biodiversité » de l'UICN France avec le groupe de travail « Collectivités territoriales & Biodiversité ».

### 4. Gouvernance de l'action

Ce projet a été élaboré avec les membres du groupe de travail « Collectivités territoriales & Biodiversité », regroupant des membres de l'UICN, des collectivités territoriales et leurs principaux réseaux, soit plus de 110 organismes. Le groupe de travail est régulièrement informé de l'avancée du projet. Un Comité de pilotage dédié, réunissant 56 participants représentant 42 organismes, a été mis en place pour assurer le suivi du projet, ainsi qu'une mutualisation des expériences et des points de vue.

### 5. Cible

Les bénéficiaires de ce projet seront en premier lieu les collectivités territoriales et leurs réseaux, et plus largement les acteurs de la protection de la nature.

### 6. Durée de l'action

Cette action est programmée sur 2 ans et s'achèvera en 2014.



7. Etendue géographique

Ce projet concerne à la fois le territoire métropolitain et les territoires d'outre-mer.

8. Indicateurs de résultats

- Nombre de réunion du COPIL et contributions reçues
- Publication d'un premier rapport de l'étude (Partie I)
- Premier jeu d'indicateurs à tester
- Jeu d'indicateurs finalisé
- Publication du rapport final (Partie 2 – porte-folio de fiches indicateurs)

9. Ressources humaines mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

La réalisation de ce projet mobilise la chargée de programme « Politiques de la biodiversité », la chargée de mission « Collectivités territoriales » et la chargée de projet de l'étude. Les 56 membres du comité de pilotage participent aux réflexions et à l'avancée du projet.

10. Ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

Les ressources financières mobilisées pour ce projet sont estimées à 160 000€ sur les 2 années.

11. Suivi et évaluation de l'action

Le suivi de ce projet est réalisé en continu sur les 2 ans. Son évaluation sera réalisée après 2014 et portera sur le nombre de collectivités territoriales et en particulier le nombre de Régions qui se saisiront de cet outil.

## **OBJECTIF**

Le Comité français de l'UICN a décidé de travailler avec **les entreprises afin qu'elles intègrent pleinement les enjeux liés à la préservation de la biodiversité dans leurs stratégies et leurs activités**. En effet, les entreprises ont une responsabilité majeure vis-à-vis de la biodiversité, et doivent s'engager davantage dans la maîtrise de leurs impacts et la réalisation d'actions positives pour la biodiversité. Ainsi, depuis 2008, des partenariats ont été conclus entre le Comité français de l'UICN et plusieurs grandes entreprises. En parallèle, l'UICN France conduit avec ses membres et ses partenaires entreprises des travaux à l'issue desquels sont publiés des documents de référence.

Le Comité français de l'UICN a choisi de réaliser une étude sur le sujet « **Le reporting biodiversité des entreprises et ses indicateurs** » comme une des actions phares de son engagement à la SNB.

## **ACTION PHARE**

### 1. Description et objectif

En France, la divulgation d'informations extra-financières par les entreprises est juridiquement encadrée. Néanmoins, le dispositif juridique reste très imprécis en matière de biodiversité et les exigences sont insuffisamment explicites pour qu'un traitement harmonisé de cette thématique puisse être réalisé par les entreprises.

Dans le cadre du groupe de travail « Entreprises et Biodiversité » du Comité français de l'UICN, l'étude consiste à apporter aux entreprises des précisions sur la manière de traiter la biodiversité dans leurs documents de reporting extra-financiers.

Afin de renforcer leur caractère opérationnel, les recommandations seront accompagnées d'éléments de méthode ainsi que des références à des outils mobilisables par les entreprises. Ces recommandations contiendront également des propositions d'indicateurs de biodiversité pouvant être renseignés par les entreprises afin d'étayer le contenu de leurs documents de reporting. Enfin, chaque recommandation sera enrichie de plusieurs études de cas qui viendront illustrer comment des entreprises de plusieurs secteurs d'activités peuvent appliquer les recommandations de l'UICN France.

### 2. Correspondance avec les objectifs de la SNB

Cette action contribuera à l'atteinte des objectifs 3, 7 et 18 de la SNB.

### 3. Pilotage

Son pilotage est assuré par le programme « Politiques de la biodiversité » de l'UICN France avec le groupe de travail « Entreprises & Biodiversité ».

### 4. Gouvernance de l'action

Ce projet a été défini et réalisé avec les membres du groupe de travail « Entreprises & Biodiversité », qui regroupe des membres de l'UICN France et ses entreprises partenaires (EDF, Veolia, GDF-SUEZ, GSM, Lafarge).

### 5. Cible

L'objectif de l'étude, qui consiste à apporter aux entreprises des précisions sur la manière de traiter la biodiversité dans leurs documents de reporting extra-financiers, a été construit afin de répondre aux attentes des membres et des partenaires du secteur privé de l'UICN France.

- L'étude viendra répondre aux attentes des membres de l'UICN France, et de tous les acteurs de la protection de la nature, qui souhaitent voir traitées dans les

documents de reporting extra-financiers des entreprises des informations relatives à la biodiversité qui en sont encore absentes ou qui sont mentionnées de manière partielle.

- Elle apportera également des solutions aux partenaires du secteur privé de l'UICN France, et à l'ensemble des entreprises, qui souvent reconnaissent rencontrer des difficultés pour réaliser leurs documents de reporting extra-financiers sur le sujet de la biodiversité.

#### 6. Durée de l'action

Cette action sera finalisée d'ici un an, soit mi 2014.

#### 7. Etendue géographique

Ce projet concerne le territoire métropolitain et les territoires d'outre-mer français mais peut également intéresser les acteurs de la biodiversité et les entreprises d'autres pays.

#### 8. Indicateurs de résultats

- Publication du rapport de l'étude
- Nombre de publications diffusées et de consultation du rapport sur Internet
- Amélioration du reporting des entreprises partenaires de l'UICN France en matière de biodiversité, voire d'autres entreprises

#### 9. Ressources humaines mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

La réalisation de ce projet mobilise la chargée de programme « Politiques de la biodiversité » et les deux chargés de mission « Entreprises et biodiversité ». Les 40 membres du groupe de travail participent aux réflexions et contribuent par leurs avis et leurs remarques à l'avancée du projet. Ils y apportent de nombreuses améliorations et affinent les recommandations.

#### 10. Ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

Les ressources financières mobilisées pour ce projet sont estimées à 53 000 €.

#### 11. Suivi et évaluation de l'action

L'évaluation de l'efficacité de notre étude sera réalisée après 2014. Elle portera sur le nombre d'entreprises partenaires de l'UICN France qui auront modifié leurs pratiques de reporting et appliqueront les recommandations contenues dans le rapport.

## **OBJECTIF**

Le Comité français de l'UICN a décidé de s'impliquer dans la mise en œuvre d'une « **Stratégie biodiversité pour un développement durable de Mayotte** ». Cette implication du Comité français de l'UICN à Mayotte est motivée par 5 raisons principales : 1/ la présence d'enjeux mondiaux de conservation de la biodiversité, 2/ la demande des membres et experts de l'UICN France et des acteurs locaux souhaitant se mobiliser face aux menaces croissantes sur la biodiversité mahoraise, 3/ les évolutions en cours dues à l'accession de Mayotte au statut de DOM et de RUP, 4/ la nécessité de renforcer et de mieux structurer le réseau des acteurs locaux et 5/ la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la biodiversité, de la loi Grenelle 1 et des engagements de la conférence environnementale.

## **ACTION PHARE**

### 1. Description et objectif

La mise en œuvre du projet est envisagée sur 2 ans (2013 – 2015). Une première étape préalable a permis d'élaborer et de valider, avec un comité de pilotage rassemblant les principaux acteurs mahorais, une proposition de Stratégie Biodiversité pour le développement durable de Mayotte<sup>12</sup>, en cours de finalisation et de validation. Par la suite, de septembre 2013 à septembre 2015, le Comité français de l'UICN propose d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie, en :

- ✓ proposant et soutenant la mise en place d'une instance de gouvernance pour l'animation et le suivi de la stratégie Biodiversité pour le développement durable de Mayotte (création d'un comité mahorais de la biodiversité).
- ✓ réalisant des études permettant de mieux connaître les enjeux de la biodiversité à Mayotte et d'apporter des réponses pour sa préservation (thèmes identifiés : panorama des services écosystémiques terrestres, état de conservation des mangroves en appliquant la méthodologie de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN, Liste rouges d'espèces menacées, lutte contre les espèces exotiques envahissantes).
- ✓ mettant en place un mécanisme d'appui et de financement de projets pilotes.

### 2. Correspondance avec les objectifs de la SNB

Cette action contribuera à l'atteinte de l'objectif 10 de la SNB.

### 3. Pilotage

Son pilotage est assuré par le programme « Outre-mer » de l'UICN France et le groupe « Outre-mer ».

### 4. Gouvernance de l'action

Ce projet a été co-élaboré avec les membres du groupe « Outre-mer ». Le groupe « Outre-mer » suit le projet et un Comité de pilotage dédié, réunissant 16 organismes mahorais<sup>13</sup>, contribue plus

---

<sup>12</sup> Des ateliers de travail rassemblant l'ensemble des acteurs mahorais ont été organisés de septembre 2012 à avril 2013 et ont permis de formuler de nombreuses propositions.

<sup>13</sup> Conseil général, DEAL, Préfecture, Association des maires, DAAF, ONF, Conservatoire du littoral, Parc naturel marin-PNM, Mayotte Nature Environnement-MNE, Fédération mahoraise des associations environnementales-FMAE, les Naturalistes de Mayotte, Oulanga na Nyamba, l'Antenne mahoraise du Conservatoire botanique national des Mascariens, Chambre de

particulièrement et directement à la stratégie. Durant la phase préalable d'élaboration de la stratégie, des ateliers thématiques ont été organisés ainsi que deux séminaires (lancement puis finalisation de la stratégie).

#### 5. Cible

Les bénéficiaires de ce projet sont les acteurs mahorais.

#### 6. Durée de l'action

Cette action se déroulera de septembre 2013 à septembre 2015.

#### 7. Etendue géographique

Ce projet concerne tout le territoire de Mayotte.

#### 8. Indicateurs de résultats

- Publication d'un diagnostic territorial des enjeux de biodiversité (Tome I)
- Publication de la Stratégie validée (Tome II)
- Financement de 5 à 10 projets pilotes.
- Réunions régulières d'un comité de pilotage de la stratégie
- Publication d'études pour une meilleure connaissance des enjeux de biodiversité à Mayotte

#### 9. Ressources humaines mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

La réalisation de ce projet mobilise la chargée de programme « Outre-mer » et la chargée de mission « Biodiversité Mayotte » du Comité français de l'UICN, les membres du Groupe « Outre-mer » et les 16 représentants d'organismes du comité de pilotage.

#### 10. Ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

Les ressources financières mobilisées pour ce projet sont estimées à 100 000€ par an sur les 2 prochaines années.

#### 11. Suivi et évaluation de l'action

Le suivi de ce projet est réalisé en continu sur les 2 ans. Son évaluation sera réalisée en 2015. Elle portera sur un premier bilan de la mise en œuvre de la Stratégie Biodiversité pour le développement durable de Mayotte (progrès enregistrés pour la conservation de la biodiversité, nombre de projets ayant bénéficié d'un financement, meilleure connaissance des enjeux...).

## OBJECTIF

L'action constitue une contribution au renforcement de la gestion des systèmes d'aires protégées terrestres et marines, en réponse à l'objectif 11 d'Aichi, qui vise à « conserver d'ici 2020 17% d'aires terrestres et 10% d'aires marines au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées, gérées efficacement et équitablement, et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin ».

L'action vise plusieurs objectifs spécifiques concernant le **renforcement de la gestion des aires protégées** :

- contribuer à améliorer la lisibilité nationale et internationale de ces différents espaces
- fournir une base de comparaison internationale entre les différents systèmes d'aires protégées, facilitant les échanges d'expériences avec d'autres pays ou régions en matière de gestion d'aires protégées,
- évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et mutualiser les bonnes pratiques
- aider à la sensibilisation du public et à la reconnaissance du rôle joué par les aires protégées dans la protection de l'environnement et des territoires.

L'action conduite concerne l'assignation de catégories de gestion aux aires protégées en France et la certification de leur gestion, au moyen de méthodologies développées par l'UICN à l'échelle internationale et expérimentées pour la première fois en France.

## ACTION PHARE

### 1. Description et objectif

Deux méthodes développées par l'UICN à l'échelle internationale sont mises en œuvre dans le cadre de ce projet :

**Le système international de catégories d'aires protégées.** L'UICN a défini une classification des aires protégées en six catégories, qui correspondent à différents objectifs de gestion. Cette classification est utilisée par les Nations-Unies pour la base de données mondiale des aires protégées<sup>14</sup>. L'assignation d'une catégorie à chaque aire protégée repose sur l'analyse des modalités de gestion et de la réglementation. Cette évaluation permettra de caractériser avec précision la diversité des modes de gestion du système d'aires protégées en France. Cette étude contribuera à opérationnaliser le processus national d'assignation de catégories de gestion souhaité par le Ministère de l'Ecologie. Les propositions émises à la suite des analyses seront examinées par une instance consultative, composée de représentants du Comité français de l'UICN, du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Une fois validés, les résultats seront transmis au Centre Mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC) du PNUE.

**Le système de certification de la qualité de gestion des aires protégées appelé « liste verte ».** La Commission mondiale des aires protégées de l'UICN (CMAP) a développé une méthode de certification destinée à recenser les aires protégées les plus efficacement gérées à l'échelle internationale, sur la base de critères de qualité et d'indicateurs de résultats (qualité écologique des milieux, produits et services rendus par les aires protégées). Cette liste permettra de valoriser les réussites et de mutualiser les bonnes pratiques en matière de gestion. Un atelier

---

<sup>14</sup> <http://www.protectedplanet.net>

organisé à Grenade en 2009 a permis de définir le cadre général de cette méthodologie d'évaluation ainsi qu'une série de critères pertinents sur lesquels se fondera notre analyse. Nous proposons de mettre en œuvre cette approche en France à titre expérimental. Ce faisant, il s'agit d'une étude pilote à l'échelle mondiale, et les résultats contribueront à valider la méthodologie de la liste verte avant sa généralisation à partir de 2014.

## 2. Correspondance avec les objectifs de la SNB

L'action s'inscrit dans l'objectif n°5 de la stratégie nationale pour la biodiversité « Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés »

## 3. Pilotage

Ce projet est piloté par le Programme « aires protégées » du Comité français de l'UICN avec la Commission aires protégées.

## 4. Gouvernance de l'action

La réalisation de l'action fait appel à l'expertise des membres de la Commission aires protégées, qui regroupe des représentants de l'ensemble des réseaux d'espaces protégés français. Le Comité français de l'UICN réalise l'assignation d'une catégorie et l'évaluation de l'efficacité de gestion en accord avec l'opérateur concerné, qui est associé à toutes les étapes de l'analyse. Le principal partenaire technique du projet est la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, qui contribuera à la validation internationale des propositions d'assignation de catégories de gestion et à l'inscription (éventuelle) d'aires protégées sur la liste verte.

## 5. Cible

L'action concerne en particulier les gestionnaires des espaces protégés (associations, établissements publics, collectivités locales) et plus largement l'ensemble des acteurs de l'environnement et du développement des territoires.

## 6. Durée de l'action

L'action est prévue sur une durée de 3 ans, et pourra être prolongée dans la perspective d'ici 2020 (échéance de la stratégie nationale de la biodiversité et évaluation de la mise en œuvre des objectifs d'Aichi). L'assignation des catégories de gestion UICN constituera un préalable à l'évaluation de l'efficacité de gestion des sites.

## 7. Etendue géographique

Le projet concerne l'ensemble du territoire national métropolitain et d'outre-mer, à la fois sur les domaines terrestre et marin. Il intéresse tous les statuts de protection de la biodiversité dès lors que ceux-ci répondent à la définition d'aire protégée donnée par l'UICN.

## 8. Indicateurs de résultats

Indicateurs de résultats : nombre d'aires protégées assignées, nombre d'aires protégées inscrites sur la liste verte, nombre de rapports publiés (tableau de bord des aires protégées)



9. Ressources humaines mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

L'action mobilise trois salariés (1 chargé de programme, 1 chargée de mission, 1 chargé de projet) du Comité français de l'UICN ainsi que les experts de sa Commission des aires protégées.

10. Ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

Les ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre sont estimées à 100 000 euros par an.

11. Suivi et évaluation de l'action

Le suivi de ce projet est réalisé en continu sur les 3 ans. Son évaluation sera réalisée après 2015 et portera sur le niveau d'amélioration des outils pour renforcer la gestion des aires protégées.

## **OBJECTIF**

Les écosystèmes soutiennent des processus essentiels et procurent de nombreux services pour le bien être humain et l'ensemble de nos activités économiques.

Les services fournis par les écosystèmes ont cependant été profondément impactés et dégradés par les activités humaines. La bonne santé d'un écosystème garantit la quantité et la qualité des services qu'il fournit. Afin de les pérenniser, il est indispensable de gérer les écosystèmes en tenant compte des multiples services fournis et de ses fonctionnalités écologiques.

Le Comité français de l'UICN a choisi le projet « **Protection des écosystèmes par la mise en évidence des services écologiques qu'ils fournissent – application à la Région Centre** » comme une des actions phares de son engagement à la SNB.

## **ACTION PHARE**

### 1. Description et objectif

Envisagé sur 2 ans (2013 – 2014), ce projet vise à mieux identifier et faire connaître les services écologiques afin de les prendre davantage en compte dans le cadre des politiques publiques menées par le Conseil régional du Centre.

Compréhensibles par tous, notamment par les décideurs en charge de l'aménagement du territoire, ces travaux doivent fournir une base scientifique solide pour guider la décision politique et aider à sensibiliser les décideurs à l'importance de préserver les services écologiques rendus par les écosystèmes de leur territoire.

### 2. Correspondance avec les objectifs de la SNB

Cette action contribuera à l'atteinte des objectifs 3, 6, 7, 11, 14, 15 et 19 de la SNB.

### 3. Pilotage

Son pilotage est assuré par le programme « Gestion des écosystèmes » de l'UICN France et la Commission « Gestion des écosystèmes ».

### 4. Gouvernance de l'action

Ce projet a été élaboré avec les membres de la Commission « Gestion des écosystèmes », regroupant 120 experts de l'UICN.

La Commission encadre le projet et un Comité de pilotage dédié, réunissant une vingtaine de participants, notamment issus du territoire de la Région Centre, y contribue plus particulièrement.

### 5. Cible

Les bénéficiaires de ce projet seront le Conseil Régional et les acteurs de la protection de la nature de la Région Centre, mais la démarche et les résultats seront valorisables dans d'autres régions.

6. Durée de l'action

Cette action est programmée pour 2013- 2014.

7. Etendue géographique

Ce projet concerne la Région Centre mais la démarche engagée et la méthode de travail seront extrapolables dans d'autres régions.

8. Indicateurs de résultats

- Publication d'un rapport de l'étude (nombre d'exemplaires publiés et diffusés et statistiques de consultation sur le site internet de l'UICN France)
- Meilleure connaissance des services rendus par les écosystèmes de la région
- Intégration de la préservation des services écologiques dans les politiques publiques régionales

9. Ressources humaines mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

La réalisation de ce projet mobilise la chargée de programme « Gestion des écosystèmes » et la chargée de mission « Services écologiques ». Les 20 membres du comité de pilotage participent aux réflexions et contribuent par leurs avis et leurs remarques à l'avancée du projet.

10. Ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

Les ressources financières mobilisées pour ce projet sont estimées à 40 000€ par an sur les 2 prochaines années.

11. Suivi et évaluation de l'action

Le suivi de ce projet est réalisé en continu sur les 2 ans, grâce à des points d'avancement réguliers. Son évaluation sera réalisée après 2014 et portera sur le niveau d'intégration de ces résultats et réflexions dans les nouveaux documents de planification de la Région Centre.

## **OBJECTIF**

La France a choisi de s'engager dans le développement des énergies renouvelables, ce qui correspond à la voie soutenue par l'UICN. Notre société, largement dépendante de ressources énergétiques importées, épuisables et polluantes, doit répondre à la fois au défi du changement climatique et à celui de la préservation de la biodiversité. Cependant toutes les sources d'énergie ont un impact sur la biodiversité, et les choix énergétiques doivent être faits en ayant une vision globale des différents enjeux : les solutions permettant de diminuer les émissions de carbone ne doivent pas porter préjudice à la biodiversité.

Ce nouveau programme de travail a pour objectif d'encourager et conseiller les différents acteurs concernés à prendre en compte la biodiversité dans les politiques et projets développés en matière d'énergies renouvelables.

Le Comité français de l'UICN a choisi le projet « **Accompagner le développement des énergies marines renouvelables pour une meilleure prise en compte de la biodiversité** » comme une des actions phares de son engagement à la SNB.

## **ACTION PHARE**

### 1. Description et objectif

Envisagé sur 2 ans (2013 – 2014), ce travail remplira plusieurs fonctions :

- constituer un panorama de référence sur la relation énergies renouvelables / écosystèmes marins et côtiers sensibles en France (état des lieux des pressions et menaces),
- fournir une base scientifique solide pour guider les décisions dans le cadre des politiques nationales de protection des écosystèmes et/ou de développement énergétique,
- aider à sensibiliser les acteurs de l'énergie et les décideurs à l'importance de la diversité marine et côtière et aux menaces qui pèsent sur elle.

Ce projet correspond à un besoin urgent de partage d'expériences entre les différents acteurs des domaines de l'énergie et de la biodiversité ainsi que d'obtention de données sur cette thématique, alors que les projets se développent très rapidement.

### 2. Correspondance avec les objectifs de la SNB

Cette action contribuera à l'atteinte des objectifs 11, 15 et 19 de la SNB.

### 3. Pilotage

Son pilotage est assuré par le programme « Gestion des écosystèmes » de l'UICN France avec la Commission « Gestion des écosystèmes ».

### 4. Gouvernance de l'action

Ce projet a été élaboré avec les membres de la Commission « Gestion des écosystèmes », regroupant 120 experts de l'UICN.

La Commission suit le projet et un Comité de pilotage dédié, réunissant une trentaine de participants, notamment des opérateurs industriels de la filière, y contribue plus particulièrement.

5. Cible

Les bénéficiaires de ce projet seront les membres du Comité français de l'UICN, les opérateurs industriels, et plus largement les acteurs de la protection de la nature et des énergies renouvelables.

6. Durée de l'action

Cette action est programmée sur 2 ans.

7. Etendue géographique

Ce projet concerne l'ensemble du territoire métropolitain, mais aussi les territoires outre-mer, fortement concernés par ce développement.

8. Indicateurs de résultats

- Publication d'un rapport de l'étude (nombre d'exemplaires publiés et diffusés et statistiques de consultation sur le site internet de l'UICN France)
- Nombre de rencontres et d'organismes participant à celles-ci
- Prise en compte des analyses et préconisations dans les projets d'énergies renouvelables

9. Ressources humaines mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

La réalisation de ce projet mobilise la chargée de programme « Gestion des écosystèmes ». 30 personnes, regroupés au sein d'un comité de pilotage, participent aux réflexions et contribuent par leurs avis et leurs remarques à l'avancée du projet.

10. Ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

Les ressources financières mobilisées pour ce projet sont estimées à 30 000 € par an sur les 2 prochaines années.

11. Suivi et évaluation de l'action

Le suivi de ce projet est réalisé en continu sur les 2 ans, grâce à des points d'avancement réguliers. Son évaluation sera réalisée à partir de 2015 et portera sur le niveau d'intégration de ces réflexions dans les nouveaux projets conçus par les opérateurs industriels.

## **OBJECTIF**

L'UICN s'attache actuellement à développer les fondements scientifiques pour une Liste Rouge des écosystèmes, visant notamment à définir les critères et les seuils quantitatifs pour les différentes catégories de menace applicables aux écosystèmes. L'adoption de cette méthodologie permettra (1) de rendre globalement comparables et reproductibles les analyses menées en matière de connaissance des écosystèmes, (2) de mieux suivre les évolutions qu'ils subissent en matière d'impacts et pressions, (3) de définir des priorités d'action pour la conservation, qui devrait tenir compte de facteurs supplémentaires, tels que les caractéristiques écologiques, les coûts, la logistique, la probabilité de succès, et les préférences sociétales, et (4) de mieux évaluer les impacts des choix réalisés. L'UICN souhaite ainsi proposer une norme mondiale pour l'évaluation de l'état des écosystèmes, de manière analogue à la Liste rouge des espèces de l'UICN.

L'objectif est donc pour le Comité français de l'UICN de 1/ contribuer à l'élaboration de la méthodologie mondiale pour l'évaluation de l'état des écosystèmes, de manière analogue à la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, en définissant pour chaque écosystème, de manière objective, son risque de disparition du territoire sur la base des critères internationalement reconnus de l'UICN, et 2/ de fournir des résultats sur l'état des écosystèmes en France.

Le Comité français de l'UICN a choisi le projet « **Contribution à l'élaboration de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN – application aux écosystèmes forestiers métropolitains** » comme une des actions phares de son engagement à la SNB.

## **ACTION PHARE**

### 1. Description et objectif

L'objectif est de contribuer à l'élaboration de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN en participant à la réflexion méthodologique et à son application par des études de cas en France. Le Comité français de l'UICN est membre du groupe de travail international en charge de la conception de la méthodologie. Une première étude de cas a été réalisée en 2012 sur les zones humides de métropole et a permis de fournir des résultats nouveaux et de faire un retour d'expériences auprès du groupe de travail. Le Comité français de l'UICN réalisera une nouvelle étude de cas sur les forêts de métropole en 2013. L'intérêt est de positionner la France comme pays pilote de la réflexion internationale et grâce à la grande diversité des écosystèmes de notre territoire, tester les grilles mises en place à différentes échelles et mettre en valeur l'expertise des scientifiques français dans cette démarche internationale. L'application de la méthodologie permettra de disposer d'une première évaluation sur l'état de conservation des écosystèmes forestiers de France métropolitaine.

### 2. Correspondance avec les objectifs de la SNB

Cette action contribuera à l'atteinte des objectifs 6, 11 et 19 de la SNB.

### 3. Pilotage

Son pilotage est assuré par le programme « Gestion des écosystèmes » de l'UICN France, avec la Commission « Gestion des écosystèmes ».

### 4. Gouvernance de l'action

Ce projet a été élaboré avec les membres de la Commission « Gestion des écosystèmes », regroupant 120 experts de l'UICN.

La Commission encadre le projet et un Comité de pilotage dédié, réunissant une vingtaine de participants, notamment issus des acteurs forestiers français, publics et privés, y contribue plus particulièrement.

5. Cible

Les bénéficiaires de ce projet seront les acteurs de la gestion et protection de la nature, et notamment les gestionnaires d'espaces forestiers.

6. Durée de l'action

Cette action est programmée sur 1 an (juin 2013- juin 2014).

7. Etendue géographique

Ce projet concerne l'ensemble du territoire métropolitain, avec une focalisation faite sur les écosystèmes forestiers, dans le cadre de ce travail.

8. Indicateurs de résultats

- Publication d'un rapport de l'étude (nombre d'exemplaires publiés et diffusés et statistiques de consultation sur le site internet de l'UICN France)
- Données sur l'état de conservation des forêts métropolitaine
- Retour d'expérience sur l'application de la méthodologie (robustesse, pertinence)

9. Ressources humaines mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

La réalisation de ce projet mobilise la chargée de programme « Gestion des écosystèmes » et le chargé de projet « Liste rouge des écosystèmes ». Les 20 membres du comité de pilotage participent aux réflexions et contribuent par leurs avis et leurs remarques à l'avancée du projet.

10. Ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

Les ressources financières mobilisées pour ce projet sont estimées à 43 000€.

11. Suivi et évaluation de l'action

Le suivi de ce projet est réalisé en continu sur l'année, grâce à des points d'avancement réguliers. Son évaluation sera réalisée in fine et portera sur l'analyse des résultats, la robustesse de la méthodologie, et la capacité d'en tirer des mesures de gestion pour les écosystèmes forestiers de métropole étudiés.



## **OBJECTIF**

Développer la Liste rouge des espèces menacées en France pour approfondir les connaissances et orienter les priorités d'actions.

Pour préserver la diversité de la faune et de la flore, il est important de connaître la situation précise de chaque espèce, d'évaluer les menaces et d'identifier les priorités d'actions. La liste rouge des espèces menacées permet de disposer d'un inventaire objectif, précis et actualisé des espèces menacées en France pour répondre à ces enjeux.

Pour la période 2013-2015, le Comité français de l'UICN a choisi le projet « **Développement de la Liste rouge des espèces menacées en France pour les espèces marines et l'outre-mer** » comme une des actions phares de son engagement à la SNB. L'avancée de la Liste rouge nationale se concentrera ainsi sur la réalisation de nouveaux chapitres consacrés aux espèces marines et à la faune et la flore des collectivités françaises d'outre-mer.

## **ACTION PHARE**

### 1. Description et objectif

Le Comité français de l'UICN a lancé en 2007 la réalisation de la Liste rouge des espèces menacées en France, en métropole et en outre-mer, selon les critères de l'UICN reconnus par la communauté internationale. Cette action est coordonnée en partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle. Elle implique les réseaux d'experts et associe les établissements et les associations qui disposent d'une expertise et de données fiables sur le statut de conservation des espèces.

La Liste rouge nationale constitue un inventaire de référence du risque de disparition des espèces en France. Elle fournit une base scientifique solide pour orienter les mesures de conservation au plan national et pour surveiller l'évolution de l'état de la biodiversité. Elle contribue à sensibiliser l'opinion publique et les décideurs, et à guider les politiques (actualisation de la réglementation...) et les stratégies nationales de protection des espèces.

L'état des lieux réalisé se décline en chapitres taxonomiques et géographiques. Sur la période 2013-2015, de nouveaux chapitres seront élaborés et publiés, portant sur les espèces marines et la faune et la flore d'outre-mer. Les évaluations concerneront en particulier, pour la première fois, les requins et raies de métropole, la faune et la flore de Mayotte et la faune et la flore de Guadeloupe. La réalisation de ces nouveaux chapitres impliquera la mise en place de partenariats avec les organisations de référence sur ces groupes, la mobilisation des experts de l'UICN France, du MNHN et des structures partenaires, l'organisation d'ateliers de validation scientifique en métropole et en outre-mer, et la publication des résultats par chapitre sous forme de fascicules.

### 2. Correspondance avec les objectifs de la SNB

Cette action contribue aux objectifs 4, 11 et 19 de la SNB.

### 3. Pilotage

Son pilotage est assuré par le programme « Espèces » de l'UICN France.

4. Gouvernance de l'action

L'action mobilisera l'expertise des spécialistes de la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN France et des scientifiques du Muséum. Elle reposera également sur un travail collaboratif impliquant les établissements et associations de référence sur les espèces, en métropole et en outre-mer.

5. Cible

Les bénéficiaires de cette action seront les associations de protection de la nature, les gestionnaires d'aires protégées, les scientifiques, les services environnement des collectivités, le MEDDE et ses services déconcentrés, les établissements publics actifs sur la biodiversité, les élus, les entreprises et le grand public.

6. Durée de l'action

La réalisation de ces nouveaux chapitres de la Liste rouge nationale se déroulera sur 3 ans.

7. Etendue géographique

L'action concerne à la fois le territoire métropolitain et les territoires d'outre-mer.

8. Indicateurs de résultats

- Nb d'ateliers de travail organisés et nb d'experts mobilisés
- Nb de chapitres publiés de la Liste rouge nationale
- Nb d'espèces recensées dans la Liste rouge nationale
- Nb de consultations des résultats sur le site internet de l'UICN France

9. Ressources humaines mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

La réalisation de cette action mobilisera le chargé de programme « espèces », la chargée de mission « espèces menacées » et les experts bénévoles de la Commission de sauvegarde des espèces du Comité français de l'UICN.

10. Ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

Les ressources mobilisées pour cette action sont estimées à 130 000€ par an pendant 3 ans.

11. Suivi et évaluation de l'action

Le suivi de ce projet est réalisé en continu sur les 3 ans et une évaluation sera établie pour chaque nouveau chapitre de la Liste rouge qui sera réalisé et publié.

## **OBJECTIF**

Améliorer la prévention et la gestion des espèces exotiques envahissantes en outre-mer.

Les espèces exotiques envahissantes sont l'une des principales menaces pour la biodiversité dans les collectivités françaises d'outre-mer. Elles sont à l'origine d'impacts majeurs pour la faune et la flore indigènes et pour les écosystèmes, pouvant s'accompagner de conséquences négatives sur les plans économique et sanitaire. Leur gestion est un enjeu essentiel dans toutes les collectivités ultra-marines.

Pour la période 2013-2015, le Comité français de l'UICN a choisi le projet « **Renforcement de la détection précoce et de la réaction rapide face aux espèces exotiques envahissantes en outre-mer** » comme une des actions phares de son engagement à la SNB.

## **ACTION PHARE**

### 1. Description et objectif

Depuis 2005, le Comité français de l'UICN met en œuvre la première initiative spécifique consacrée aux espèces exotiques envahissantes en outre-mer. Un réseau a été constitué réunissant plus de 100 experts et personnes ressources issus de nombreux organismes, présents dans toutes les collectivités d'outre-mer et en métropole. Une synthèse scientifique et juridique sur la situation a été publiée, assortie de nombreuses recommandations. Des ateliers de travail ont été organisés dans les différentes régions d'outre-mer pour mettre en commun les compétences et développer des solutions. Et un site internet dédié a été mis en ligne afin de constituer un centre de ressources sur cet enjeu pour l'ensemble des acteurs ultra-marins, incluant une base de données sur les différentes espèces exotiques envahissantes en outre-mer.

Le Comité français de l'UICN a identifié que la détection précoce et la réaction rapide sont des éléments clés de toute stratégie de lutte contre les invasions biologiques. En dépit d'avancées récentes, les capacités sont encore limitées en outre-mer pour détecter précocement une nouvelle espèce introduite, pour estimer le risque d'invasion et pour intervenir rapidement. C'est à ces enjeux que l'action va répondre afin de progresser davantage dans la lutte contre les espèces exotique envahissantes.

Plusieurs activités seront conduites : (1) une analyse et une synthèse des publications internationales récentes sur les programmes de détection précoce, les modèles de réponse rapide et leurs coûts économiques ; (2) une enquête auprès de structures de détection précoce et de réaction rapide existantes dans différents pays ; (3) une étude et une évaluation des procédures développées à La Réunion et en Nouvelle-Calédonie dans ce domaine ; (4) la publication des résultats sous la forme d'un guide pratique fournissant des lignes directrices et des recommandations précises pour la mise en œuvre de mécanismes de détection précoce et de réaction rapide en outre-mer ; (5) un accompagnement de la mise en œuvre de ces mécanismes dans les différents départements et collectivités d'outre-mer.

### 2. Correspondance avec les objectifs de la SNB

Cette action contribue aux objectifs 4, 6, 10, 11 et 19 de la SNB.

3. Pilotage  
Son pilotage est assuré par le programme « Espèces » de l'UICN France.
4. Gouvernance de l'action  
L'action bénéficiera de l'implication du réseau d'acteurs mis en place par l'UICN France sur les espèces exotiques envahissantes en outre-mer. Des collaborations seront développées avec les structures locales impliquées dans la coordination et la mise en œuvre des dispositifs de détection précoce et de réaction rapide en Nouvelle-Calédonie et à La Réunion.
5. Cible  
Les principaux bénéficiaires de l'action seront les services environnement de l'Etat et des collectivités locales et les différents organismes en charge de la gestion des espaces naturels en outre-mer. Plus largement, l'action bénéficiera à tous les acteurs impliqués dans la gestion des espèces exotiques envahissantes en outre-mer.
6. Durée de l'action  
L'action se déroulera sur 2 ans.
7. Etendue géographique  
L'action concerne l'ensemble des collectivités françaises d'outre-mer.
8. Indicateurs de résultats
  - Rapport de synthèse des publications internationales sur le sujet
  - Rapport d'analyse des résultats de l'enquête internationale
  - Rapports des missions à La Réunion et en Nouvelle-Calédonie
  - Publication des recommandations élaborées et du guide pratique
9. Ressources humaines mobilisées pour la mise en œuvre de l'action  
La réalisation de cette action mobilisera un chargé de programme, un chargé de mission et les 100 experts et personnes ressources bénévoles participant au réseau "espèces exotiques envahissantes outre-mer" du Comité français de l'UICN.
10. Ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre de l'action  
Les ressources mobilisées pour cette action sont estimées à 32 000 € par an pendant 2 ans.
11. Suivi et évaluation de l'action  
Le suivi de ce projet est réalisé en continu sur les 3 ans et une évaluation complète sera établie au terme des 3 ans, pour développer les systèmes de détection précoce et de réaction rapide dans la lutte contre les invasions biologiques en outre-mer.

## **OBJECTIF**

Le Comité français de l'UICN a souhaité promouvoir l'éducation, la sensibilisation, la communication et la participation du public en faveur de la biodiversité, notamment à travers la découverte et l'émerveillement face à la nature. Il s'attache également à faire évoluer les comportements, les pratiques et les politiques en ce sens.

Le Comité français de l'UICN a choisi le projet « **La Fête de la Nature : un rendez-vous annuel avec la nature** » comme une des actions phares de son engagement à la SNB.

## **ACTION PHARE**

### 1. Description et objectif

La commission "Éducation et Communication" du Comité français de l'UICN avait proposé l'idée d'une **Fête de la Nature** annuelle, visant à amener le grand public à la découverte de la nature et à rencontrer ceux qui la protègent. L'organisation de cet événement a été initiée par un partenariat entre le Comité français de l'UICN et le magazine "Terre Sauvage" du Groupe Bayard Presse, en collaboration avec tous les réseaux publics et associatifs de la protection de la nature en France.

Depuis 2007, la Fête de la Nature propose durant tout un week-end (le plus proche du 22 mai, Journée mondiale de la biodiversité), des milliers d'animations et constitue un événement national et festif pour sensibiliser le grand public à la nature et à sa préservation, en lui faisant découvrir sur le terrain les espaces et les espèces, remarquables ou ordinaires, qui constituent notre patrimoine naturel.

La Fête de la Nature est devenue un événement important mais elle doit encore être développée pour en faire un événement de plus grande ampleur, à l'image de la Fête de la Musique ou des Journées du Patrimoine.

### 2. Correspondance avec les objectifs de la SNB

Cette action contribuera à l'atteinte des objectifs 1 et 2 de la SNB.

### 3. Pilotage

Son pilotage est assuré par l'Association Fête de la Nature dont l'UICN France est membre fondateur et président.

### 4. Gouvernance de l'action

Depuis 2009, la Fête de la nature est coordonnée en France par l'association éponyme, qui rassemble l'ensemble les organisateurs nationaux et partenaires de l'événement et œuvre pour accompagner les organisateurs de manifestation et porter la communication nationale de l'événement. Le Comité français de l'UICN est membre fondateur et assure la présidence de l'association. Partout en France, chaque réseau de protection de la nature, chaque association, chaque ville et même chaque particulier qui le souhaite organise autant de manifestations qu'il le veut et les inscrit en ligne sur le site [www.fetedelanature.com](http://www.fetedelanature.com). Le secrétariat de la Fête de la nature vérifie qu'elles sont conformes aux principes de la Fête et les labellise. Dès lors, elles sont intégrées au programme officiel de la Fête.

### 5. Cible

Depuis 2007, la Fête de la nature permet chaque année à tous les Français de vivre un moment exceptionnel au cœur des sites naturels les plus remarquables... ou les plus quotidiens, en compagnie des professionnels et des bénévoles qui ont pour mission de

protéger la nature, de la gérer, de l'embellir, de veiller à sa vitalité et au maintien de sa biodiversité. La cible visée est donc le grand public.

6. Durée de l'action

Les éditions 2013, 2014 et 2015 de la Fête de la Nature se dérouleront chaque année pendant 4 ou 5 jours autour du 22 mai. La préparation de chaque événement se déroule sur une période d'un an, sitôt la précédente édition terminée.

7. Etendue géographique

Ce projet concerne à la fois le territoire métropolitain et les territoires d'outre-mer. Il a été développé depuis 3 ans en Suisse et au Portugal. La fête de la nature sera déployée aux Pays Bas en 2014 et sera pilotée par le Comité Néerlandais de l'UICN.

8. Indicateurs de résultats

- Nombre d'organiseurs
- Nombre de sorties organisées (manifestations)
- Nombre de participants
- Nombre de pays ayant une fête de la nature ou similaire

9. Ressources humaines mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

Le Directeur de l'Association la Fête de la Nature et son Comité de pilotage. Au Comité français de l'UICN sont mobilisés : la chargée de programme « Politiques de la biodiversité » et le Directeur. Mais plus largement les ressources humaines mobilisées proviennent de l'ensemble des associations et établissements publics pour mettre en place des manifestations. Les entreprises et les collectivités locales sont aussi mobilisées, en se joignant aux réseaux de protection de la nature.

10. Ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre de l'action

Les ressources financières mobilisées pour ce projet sont estimées à 175 000 € par an.

11. Suivi et évaluation de l'action

Le suivi de ce projet est réalisé en continu. On constate une nette progression en termes de nombre de manifestations et de participants (par ex. en 2011, plus de 4 500 événements réunissaient plus 1 500 000 personnes dans la nature). L'objectif est d'amplifier la visibilité de l'événement et son succès auprès du public, à l'image des journées du patrimoine ou de la Fête de la musique.

## **OBJECTIF**

A travers le Programme de Petites Initiatives – PPI – financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, le Comité français de l'UICN, qui en assure la gestion, souhaite renforcer **la société civile africaine qui met en œuvre des projets de conservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique associés au développement local**.

Dans les pays du Sud et tout particulièrement dans ceux d'Afrique francophone, le tissu associatif doit être davantage structuré et renforcé pour agir en faveur de la préservation de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources naturelles ; les résultats obtenus sur le terrain permettent également d'accroître et d'asseoir la crédibilité des ONG auprès des gouvernements et des autorités locales, ce qui leur permet de prendre davantage part aux politiques nationales et locales.

Le Comité français de l'UICN s'engage donc **à soutenir au moins 25 nouveaux projets associatifs africains de conservation de la biodiversité et de développement local**, comme une des actions phares de son engagement à la SNB.

## **ACTION PHARE**

### 1. Description et objectif

Envisagé sur 3 ans (2013 – 2016), le programme appuie financièrement et accompagne techniquement des associations africaines qui interviennent dans la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles en Afrique de l'ouest et centrale. Les thématiques couvertes par les projets sont la création ou le renforcement du statut des aires protégées, le transfert des compétences et de gestion des ressources naturelles aux populations locales, le développement d'activités économiques à la périphérie de parcs ou de réserves, la valorisation de filières de commercialisation de produits forestiers non ligneux, (miel, karité, etc.), la réalisation d'inventaires et le suivi scientifique d'espèces emblématiques telles que les éléphants, les tortues marines, les cétacés. Tous les projets sont réalisés en accord avec les autorités et les populations locales et intègrent une composante liée à la sécurité alimentaire ou au développement économique et social.

### 2. Correspondance avec les objectifs de la SNB

Cette action contribuera à l'atteinte des objectifs 2, 4, 5, 9, 11, 12, 13, 16 et 19 de la SNB.

### 3. Pilotage

Son pilotage est assuré par le programme « Coopération internationale » de l'UICN France.

### 4. Gouvernance de l'action

Ce projet associe un Comité de sélection du PPI, regroupant les ministères de l'Ecologie et des Affaires étrangères, des associations membres de l'UICN, des fondations privées et des experts qui apportent leur expertise pour juger de la pertinence et de la faisabilité des projets. Le PPI est mis en œuvre en collaboration avec le Programme Afrique Centrale et de l'Ouest de l'UICN.

### 5. Cible

Les bénéficiaires de ce projet les associations environnementales d'Afrique francophone.



6. Durée de l'action  
Juillet 2013-Juillet 2016.
7. Etendue géographique  
Ce projet concerne les pays d'Afrique occidentale et centrale et Madagascar, et plus particulièrement les pays francophones de ces régions.
8. Indicateurs de résultats
  - 25 nouveaux projets soutenus
  - Impact des projets sur la biodiversité et sur le renforcement des capacités de la société civile évalué par des auditeurs indépendants à la fin de la période.
  - Document de capitalisation des leçons apprises par les projets du PPI.
9. Ressources humaines mobilisées pour la mise en œuvre de l'action  
La réalisation de ce projet mobilise la chargée de programme « Coopération internationale », la chargée de mission « Programme PPI » et une assistante (secrétariat et comptabilité) pour la gestion des subventions d'un montant d'1 M €/an. Un consultant appuie l'équipe dans la sélection des projets et l'orientation stratégique du programme.
10. Ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre de l'action  
Les ressources financières mobilisées pour la gestion de ce projet sont estimées à 245 000 € annuels (735 K€ sur les 3 prochaines années).
11. Suivi et évaluation de l'action  
Le suivi de ce projet est réalisé en continu sur les 3 ans. Son évaluation sera réalisée en 2015-2016 par des auditeurs indépendants.